

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC72

présenté par

M. Huet, M. Salen, Mme Schmid et M. Darmanin

ARTICLE 6

A l'alinéa 4, substituer aux mots : « artistique et culturelle », les mots : « artistique, culturelle et sportive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi parle de programmes, de valeurs, de cultures, d'arts et d'éducation mais occulte un aspect très important : le sport. Nos enfants doivent avoir accès aux activités sportives aussi bien pour les valeurs qu'elles véhiculent que pour des questions de santé.